

DECISION N°DC 13/2022

Attribution de la procédure 21.021 relative à la mission de détection, d'actualisation et d'élaboration des plans de réseaux enterrés du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'offre remise par la société COMBI Réseaux, sise ZA du Chenet, 30 rue du Camp Romain, 91490 Milly La Forêt,

Considérant la nécessité pour le SIOM d'actualiser et d'élaborer les plans de réseaux enterrés du site du SIOM,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'acte d'engagement relatif à la mission de détection, d'actualisation et d'élaboration des plans de réseaux enterrés du SIOM de la Vallée de Chevreuse, avec la société COMBI Réseaux, ZA du Chenet, 30 rue du Camp Romain, 91490 Milly La Forêt,

ARTICLE 2 :

Le marché est attribué à la société COMBI Réseaux, qui a d'ores et déjà fourni au stade de la candidature les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique, et dont l'offre est jugée acceptable sur le plan budgétaire.

ARTICLE 3 :

Le présent accord-cadre est à prix mixtes :

- il est à montant forfaitaire pour la détection, la vérification et l'élaboration des plans. Cette part forfaitaire comprend tous les moyens de détection envisagés par le prestataire.
- Il est à prix unitaires, à bons de commande, en application de l'article R2362-8 du code de la Commande publique pour les sondages qui font l'objet de prestations à prix unitaires indiqués dans le bordereau de prix unitaires (BPU).

S'agissant des prestations à bons de commande, les minimum et maximum sur la durée du marché sont déterminés en montants, comme suit :

- Montant minimum : **0 €**
- Montant maximum : **5 000 € HT**

A titre d'information, le montant forfaitaire pour la détection, actualisation et l'élaboration des plans de réseaux de EP, EU et eaux mâchefer s'élève à 20 150 € HT, soit 24 180 € TTC.

Le tarif pour le sondage d'une profondeur inférieure à 1,30 m, frais de remise en état de la zone sondée compris est de 125 € HT soit 150 € TTC.

ARTICLE 4 :

Le marché est conclu pour une durée de 5 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Public et Privé - Section Fonctionnement, Chapitre 011.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le **21 AVR. 2022**

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le : **21 AVR. 2022**
Affichée le : **21 AVR. 2022**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC13_2022
Date de la décision:	2022-04-21 00:00:00+02
Objet:	Attribution de la procédure 21.021 relative à la mission de détection, d'actualisation et d'élaboration des plans de réseaux enterrés du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20220421-DC13_2022-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20220421-DC13_2022-AU-1-1_0.xml	text/xml	988
<i>nom original:</i>		
dc 13 2022.pdf	application/pdf	113883
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20220421-DC13_2022-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	113883

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	21 avril 2022 à 15h29min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 avril 2022 à 15h30min13s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	21 avril 2022 à 15h30min28s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	21 avril 2022 à 15h41min07s	Recu par le MIAT le 2022-04-21

